

Etude exclusive MMA¹

Près de 8 dirigeants de TPE/PME sur 10 sous-estiment le risque routier professionnel



A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, MMA dévoile les résultats de son étude sur le risque routier en entreprise.

Moins de 2 chefs d'entreprise sur 10 savent que le risque routier est la première cause de mortalité en entreprise. Une méconnaissance qui les empêche d'instaurer des actions de prévention concrètes, puisque seuls 17 % le font. A noter cependant un réel intérêt des dirigeants à être sensibilisés à cette problématique.

Le risque routier professionnel toujours méconnu des dirigeants de TPE/PME

Avec près de 400 décès en 2016², le risque routier reste la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail. Il inclut les accidents routiers de mission et ceux de trajet (domicile-travail). Un risque largement sous-évalué par les dirigeants de TPE/PME, puisque seuls 18 % le placent au 1^{er} rang (versus 23 % en 2017).

Les chefs d'entreprise sous-estiment également leur responsabilité en cas d'accident de la route du salarié. Ainsi, seuls 54 % savent qu'un dirigeant peut être tenu responsable d'un accident survenu lors d'un trajet de mission et 31 % lorsqu'il s'agit d'un trajet domicile-travail.

Conséquence de cette méconnaissance, seuls 28 % des dirigeants ont inscrit le risque routier dans le document unique, une mention pourtant obligatoire. Point positif cependant, cette pratique augmente progressivement depuis 2016 (+ 7 points).

Parmi les dirigeants mettant à disposition de leurs salariés des véhicules de société, 93 % connaissent la mesure de désignation les obligeant à communiquer l'identité d'un salarié ayant commis une infraction avec un véhicule de société. Il sont 65 % à respecter cette obligation (contre 50 % en 2017). 59 % voient aujourd'hui dans cette mesure une responsabilisation du salarié.

Des actions de prévention trop rares dans les entreprises

Seuls 17 % des dirigeants de TPE/PME disent avoir mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés (un chiffre qui stagne depuis 2016). Des actions plus nombreuses cependant dans les entreprises de plus de 10 salariés (35 %) et dans le secteur du BTP (29 %).

Les actions instaurées relèvent davantage de l'obligation que du plan de prévention. Ainsi, les mesures les plus répandues sont la vérification des véhicules mis à disposition des salariés (79 %) et la vérification de la validité des permis de conduire (74 %). 44 % des dirigeants réduisent les déplacements des salariés, 43 % ont mis en place une charte de bonne conduite et 40 % ont instauré le droit à la déconnexion. Seuls 10 % ont mis en place des sessions de sécurité routière et 13 % des solutions de déplacements alternatifs pour limiter le risque routier.

La principale raison à l'absence d'actions de prévention est de ne pas y avoir pensé (50 %). 19 % des dirigeants prétextent un manque de temps.

Concernant les initiatives menées par la Sécurité Routière, 47 % des chefs d'entreprise se disent prêts à signer l'appel national lancé en 2017 pour les mobiliser dans la lutte contre le risque routier. Les Journées de la sécurité routière au travail, quant à elles, sont jugées utiles par 73 % des dirigeants. Dédiées au risque routier professionnel, elles se déroulent du 14 au 18 mai 2018.

Un engagement marqué contre le téléphone au volant

Parmi les évolutions notables dans cette 3^{ème} édition de l'étude, l'importance grandissante accordée à la thématique du téléphone au volant. Ainsi, parmi les actions de prévention du risque routier initiées par les dirigeants, le droit à la déconnexion complète du salarié durant ses trajets professionnels augmente de 8 points cette année, passant à 40 %. Une considération confirmée par le fait que 40 % des dirigeants d'entreprise estiment prioritaire de déployer des actions afin de lutter contre les distracteurs de conduite (+ 10 points par rapport à 2017).

Des chefs d'entreprise à l'écoute de la prévention

Interrogés sur les enjeux de sécurité routière prioritaires, 2 chefs d'entreprise sur 3 placent l'alcool au volant en tête de liste (65 %), suivi de la consommation de stupéfiants au volant (45 %) et des distracteurs de conduite (40 %).

33 % des dirigeants considèrent qu'ils ne bénéficient pas de suffisamment d'informations et d'outils pour mener à bien leur politique de prévention du risque routier. 47 % seraient favorables à la mise à disposition gratuite d'outils pédagogiques en ligne pour les informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans leur entreprise. Un intérêt particulièrement marqué dans les entreprises de plus de 10 salariés (57 %) et dans le BTP (56 %).



Aussi, pour accompagner les chefs de TPE/PME, MMA lance une série de courtes vidéos pédagogiques. « Ces vidéos visent à sensibiliser les dirigeants à la réalité du risque routier et à leur fournir, de façon rapide et simple, les clés pour appréhender ce risque au sein de leur entreprise et agir auprès de leurs collaborateurs pour le diminuer. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Ces vidéos traitent de 4 thématiques : le plan de prévention, le téléphone au volant, la vitesse et la somnolence. Un Mooc dédié au risque routier professionnel permet d'aller plus loin.

www.zerotracas.mma/risque-routier-entreprise

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur simple demande.

¹ Etude réalisée par téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 20 au 30 mars 2018 auprès d'un échantillon de 501 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

² Source : Chiffres issus du rapport annuel AMRP 2016.

En savoir plus sur MMA Zérotracas

En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, www.mooc-zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android (Quiz Panneaux Code de la Route, ASSR 1&2, BSR, formation 125 et Mon Appli Vélo) et réseaux sociaux.